

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni **le jeudi 21 février à 20 heures 00**, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de M. François WISSOCQ, Président.

Présents : M. WISSOCQ François, Mme ARNOULT Valérie, M. DEL PESO David, M. CHARPENTIER Patrick, M. JOUANNON Patrick, Mme Lucette LAUNAY, M ROULLEE Alain, M. NOEL Sébastien, M. CHABOCHE Fabrice, M. FOUQUÉ Jacques, M. BOUILLY-ARNOULT Ludovic, M. HY Jean-Louis, M. SALLÉ Gilles, Mme PERIER Marie-Stella.

Absents excusé(s) : Mme CHARPENTIER Virginie, M LASNE Hervé (suppléante Mme Lucette LAUNAY)

Secrétaire de séance : M. DEL PESO David.

Le Président remercie la commune de Moriers pour le don d'ordinateurs suite à un renouvellement de matériel.

Le Conseil Syndical,

- Emet un avis favorable à la demande d'installation de 2 abribus par la commune de Pré-St-Evroult qui en demeure le porteur et le financeur.
- Prend connaissance des prévisions d'effectifs : 157 élèves pour la rentrée 2013.
 - PS:19, MS:20, GS:22, CP:20, CE1:17, CE2:17, CM1:18, CM2:24selon les informations communiquées par Madame la Directrice en Conseil d'école.
- Après avoir étudié les conséquences techniques et financières de la réforme des rythmes scolaires, vu les difficultés liées à l'encadrement hors temps scolaire, aux activités à mettre en place, au coût estimatif (23 000 à 26 0000 €) pour le SIRP (150 à 170 €/élève) et les problèmes liés au mercredi après-midi pour les familles, décide à l'unanimité de solliciter une dérogation pour le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015. Ce délai permettra de mener la réflexion et de prendre en compte les modifications pouvant être mises en place par le gouvernement.
- Autorise le Président à solliciter le Comité Technique Paritaire du Centre de gestion afin de mettre en place la contribution aux mutuelles complémentaires santé labellisées des agents du SIRP au prorata du temps de travail. Dans un premier temps, les catégories C à 5€/mois et les catégories B à 4 €/mois. Décide, dans ce même cadre, de ne pas contribuer à la garantie maintien de salaire.
- Décide de délibérer pour mettre en place les modalités de demande du Fond de péréquation pour 2013 au même titre que la participation des communes au budget.
- Autorise le Président à signer une convention avec Monsieur le Préfet afin de mettre en place la dématérialisation de transmission des actes administratifs.
- Décide le renouvellement de 20 chaises en classe de maternelle.

Le Président,
François WISSOCQ.